

## QUI SOMMES-NOUS ?



Vigipol est un syndicat mixte créé à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 pour rassembler les communes victimes de la marée noire afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir une juste réparation des dommages.

Ce combat victorieux et fédérateur a démontré l'intérêt pour les collectivités littorales, premières concernées en cas de pollution, d'agir et de parler d'une seule voix au-delà des clivages politiques.

En 2000, suite au naufrage de l'Erika, l'objet du syndicat mixte est élargi à l'ensemble des pollutions maritimes.

En fédérant l'action de ses membres et en intervenant à leurs côtés, Vigipol contribue à :

- la prévention des pollutions,
- la protection du littoral,
- la préservation et la conservation du milieu marin.

Fort de plus de 40 années d'expérience, Vigipol défend aujourd'hui les intérêts des collectivités littorales face aux risques issus des activités humaines en mer et les aide à se préparer et à gérer les pollutions. Il met son expertise à leur disposition tant avant, pendant qu'après une pollution en leur fournissant des solutions adaptées, établies en concertation avec les autres acteurs.

## QUI PEUT ADHÉRER ?

**Seules des collectivités territoriales ou établissements publics peuvent adhérer à Vigipol. Si la commune est la principale concernée, selon la réglementation ORSEC POLMAR, les autres échelons de collectivités peuvent aussi être impliqués au titre de leurs compétences.**

### LES COMMUNES

- Pouvoir de police générale
- Sauvegarde des populations
- Sécurité et salubrité publique
- Gestion des ports communaux

### LES EPCI

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Collecte et traitement des déchets
- Eau
- GEMAPI
- Développement économique
- Tourisme et solidarité intercommunale
- Création et aménagement et entretien de la voirie

### LES RÉGIONS

- Aménagement et environnement (PNR notamment)
- Économie
- Transport et mobilités
- Ports régionaux
- Tourisme et attractivité
- Déchets

### LES DÉPARTEMENTS

- SDIS
- Espaces Naturels Sensibles
- Ports Maritimes départementaux
- Compétences partagées : culture, sport, tourisme
- Voirie départementale et rurale



## REJOINDRE



## C'EST ÊTRE...

- ➔ INFORMÉ
- ➔ PRÉPARÉ
- ➔ ENTRAÎNÉ
- ➔ ACCOMPAGNÉ
- ➔ REPRÉSENTÉ
- ➔ DÉFENDU

## AVANT

- Informé régulièrement des actualités maritimes
- Sensibilisé pour réagir efficacement face à des pollutions maritimes sur le littoral
- Conseillé sur la réglementation, les risques et les enjeux menacés
- Aidé pour adapter les procédures de gestion de crise
  - Formé et entraîné en continu

## PENDANT

- Alerté au plus vite et aidé à trouver l'origine
- Épaulé pour prendre des décisions adaptées
- Soutenu dans les négociations avec le responsable
- Représenté auprès des services de l'État et des experts
  - Guidé pour initier une action en justice
  - Groupé et plus fort en agissant avec les collectivités touchées

## APRÈS

- Informé des possibilités de recours
- Accompagné pour rechercher la meilleure indemnisation possible
- Représenté par un même avocat spécialisé
- Écouté pour faire évoluer la réglementation en faveur des intérêts des collectivités
- Aidé à tirer les enseignements et mettre à jour les procédures

### POUR PLUS D'INFOS

[www.vigipol.org](http://www.vigipol.org)

vigipol@vigipol.org | Tél. +33 (0)2 96 15 84 90 | 9, rue Blaise Pascal | 22300 Lannion | France



**AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS LITTORALES  
FACE AU RISQUE DE POLLUTION MARITIME**



## POLLUTION MARITIME : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

La pollution du milieu marin est définie dans la Convention de Montego Bay comme l'introduction directe ou indirecte, par l'homme, de substances ou d'énergie dans le milieu marin, y compris les estuaires, qui a ou peut avoir des effets nuisibles :

- dommages aux ressources biologiques (faune et flore),
- risques pour la santé,
- entrave aux activités maritimes,
- altération de la qualité de l'eau,
- dégradation des valeurs d'agrément.

La notion de pollution maritime s'attache quant à elle à la source de cette pollution : les activités maritimes en mer. Les pollutions maritimes ne se limitent pas aux hydrocarbures, elles incluent également les pertes de cargaison de toute nature (marchandises en colis ou en vrac), les déversements de produits utiles au fonctionnement des navires (propulsion, huiles, etc.), les navires eux-mêmes et la faune polluée. En plus de causer des dommages considérables à l'environnement et aux activités économiques, les pollutions maritimes mettent en danger la population.

Toutefois, elles ne sont pas identifiées comme un risque majeur au sens de la loi. Ainsi, s'il n'y a aucune obligation d'inclure ce risque dans les PCS ou PICS, Vigipol recommande fortement aux communes et EPCI littoraux d'anticiper l'organisation de la réponse face à la survenue d'une pollution maritime. Pour autant, la gestion d'une pollution maritime se répartit entre le maire et le préfet de département en fonction de l'étendue, de l'ampleur et de la nature de la pollution. Or, les conséquences dommageables et les difficultés de gestion sont similaires. Il est donc fortement recommandé aux communes et EPCI littoraux d'anticiper l'organisation de la réponse face à la survenue d'une pollution maritime.



## DÉFENDRE

La défense des intérêts des collectivités est, depuis sa création, le fondement de Vigipol : faire reconnaître les intérêts légitimes des collectivités et les difficultés concrètes auxquelles elles sont confrontées, faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir une juste réparation des dommages.

- **Assistance dans la recherche d'indemnisation** : constitution des demandes, négociation avec le pollueur, identification des fonds à solliciter
- **Coordination des actions en justice** : représentation mutualisée des collectivités pour réduire les frais
- **Propositions d'évolutions de la réglementation** en faveur des intérêts des collectivités
- **Accompagnement pour tirer les enseignements** : retours d'expériences et aide à la mise à jour des procédures



## INTERVENIR

Chaque pollution est un cas particulier en fonction de sa nature, de son origine, de ses enjeux, de la période de l'année, etc. Comment limiter au mieux les conséquences pour la collectivité et le territoire ?

Ce que propose Vigipol :

- **Alerte systématique** en cas de pollution à proximité de la collectivité
- **Appui à la recherche de l'origine et négociation avec le responsable** si besoin
- **Conseils sur la gestion** : responsabilités, analyse de situation, mesures d'urgence, mise à disposition d'outils opérationnels, conseils en organisation, communication et juridique
- **Mutualisation des expériences et des décisions**
- **Interface avec les services de l'État et les experts**
- **Soutien de l'action en justice** : main courante, justificatifs, etc.

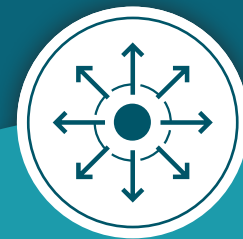


## SE PRÉPARER

Une crise restera toujours une crise à gérer. Mais beaucoup de choses peuvent être anticipées pour limiter les conséquences dommageables pour le territoire.

Ce que propose Vigipol :

- **Accompagnement pour intégrer ce risque dans les procédures de gestion de crise** : analyse du risque sur le territoire, adaptation des procédures dans les plans de secours (PCS, PICS, plan Infra POLMAR, etc.), mise à disposition d'outils et de trames de documents
- **Entretien de la vigilance et aide à la mise à jour des plans de secours** : organisation d'exercices, animation d'ateliers et de mises en situation, conseils pour mettre à jour les plans de secours, etc.
- **Partage de retours d'expérience** d'autres collectivités



## SENSIBILISER

Le plus grand risque serait de croire que le risque n'existe plus. Instaurer une culture du risque en impliquant élus, population et autres acteurs du littoral reste le meilleur moyen de rester vigilants et de connaître les bons réflexes.

Ce que propose Vigipol :

- **Mise à disposition de supports d'informations** (documents pédagogiques, exposition itinérante, etc.) et accompagnement pour intégrer ce risque dans les documents destinés à la population (DICRIM)
- **Interventions sur demande** pour sensibiliser les élus, les services et les autres acteurs du territoire susceptibles de constater voire de gérer des pollutions sur le littoral afin de limiter les prises de risque et faciliter leur gestion (responsabilités, réglementation, procédures, mises en pratique, exercices, etc.)



## ANALYSER

Pour bien se préparer, encore faut-il savoir à quoi se préparer aujourd'hui et demain. Les risques évoluent en même temps que les activités humaines en mer se transforment.

Ce que propose Vigipol :

- **Veille de l'actualité maritime** : accidents et pollutions survenus dans le monde, évolutions réglementaires, nouveaux risques
- **Tirer les enseignements des accidents et pollutions maritimes** : analyse technique avec des experts (Pool Experts), adaptation de la préparation des collectivités, argumentaire pour faire évoluer la réglementation, etc.



## FÉDÉRER

Vigipol continue de fédérer au-delà des clivages politiques. Plus il rassemblera de collectivités, plus ses actions et propositions seront entendues (réglementation, sécurité maritime, moyens mis en œuvre en cas de pollution, reconnaissance du droit des victimes)

## QUELS TYPES DE POLLUTION MARITIME PEUVENT S'ÉCHOUER SUR NOS CÔTES ?

Hydrocarbures



Navires



Marchandises



Produits dangereux



Conteneurs



Faune en détresse



Épaves et débris

